|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale**  **COMMISSION DES SERVICES ET APPLICATIONS SE RAPPORTANT AU TEMPS, AU CLIMAT, À L’EAU ET À L’ENVIRONNEMENT**  **Deuxième session** 17-21 octobre 2022, Genève | **SERCOM-2/INF. 5.11** |
| Présenté par: SG-URB  11.X.2022 |

*[Ce document a été traduit à titre indicatif à l’aide d’un système de traduction automatique associé à des mémoires de traduction. Si des efforts raisonnables ont été déployés par l’OMM pour améliorer la qualité de la traduction ainsi produite, aucune garantie, expresse ou implicite, n’est toutefois donnée quant à son exactitude, sa fiabilité ou sa précision. Les divergences ou différences ayant pu résulter de la traduction vers le français du contenu du document original ne créent aucune obligation et n’ont aucun effet juridique en termes de conformité, d’exécution ou à toute autre fin. Il se peut que certains contenus (tels que les images) n’aient pu être traduits en raison des limites techniques du système. En cas de doute sur l’exactitude des informations contenues dans la traduction, veuillez vous reporter à l’original anglais qui constitue la version officielle du document.]*

**SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS DE L’ATELIER RELATIF À L’INTÉGRATION D’ACTIVITÉS EN MILIEU URBAIN AU SEIN DE L’ORGANISATION  
MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE**

**Genève, 13-15 juin 2022**

**Contexte**

La croissance accélérée des populations urbaines est devenue un moteur du développement humain, en particulier dans les pays en développement. Les villes surpeuplées sont des centres de créativité et de progrès économique; cependant, les conditions météorologiques extrêmes, les crues, la qualité de l’eau, la pollution atmosphérique et d’autres dangers créent une vulnérabilité et des défis importants dans l’environnement urbain.

La troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement durable (HABITAT-III), qui s’est tenue en octobre 2016, a adopté le nouveau programme pour les villes (Nations Unies, 2017), qui met l’accent sur la résilience des zones urbaines, la durabilité du climat et de l’environnement, et la gestion des risques de catastrophe. À la suite de l’événement qui s’est déroulé au Conseil économique et social des Nations Unies ([Revitalizing the New Urban Agenda to fight rising inequalities- #NUA2030 | Economic and Social Council](https://www.un.org/ecosoc/en/events/2022/revitalizing-new-urban-agenda-fight-rising-inequalities-nua2030); Revitalisation du nouveau programme pour les villes aux fins de la lutte contre la hausse des inégalités), l’Organisation météorologique mondiale (OMM) doit s’efforcer de consolider sa contribution à la révision du nouveau programme pour les villes et de soutenir les activités liées aux villes de manière globale. Le développement urbain est désormais une pierre angulaire des objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies. Elle a son propre objectif de développement durable (ODD 11): «Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables».

Afin de soutenir la mise en œuvre des activités urbaines, l’équipe d’experts urbains interprogrammes de l’OMM, sous l’égide de la Commission des sciences de l’atmosphère et de la Commission des systèmes de base (2018), soutenue par une équipe dédiée de correspondants pour les milieux urbains au sein du Secrétariat, a élaboré le *Guidance on Integrated Urban Hydro-Meteorological, Climate and Environmental Services* (Guide des services hydrométéorologiques, climatologiques et environnementaux urbains intégrés, Volume 1: Concept et méthodologie, 2019 et Volume 2: Villes de démonstration, 2020). À la suite de la réforme des organes constitutifs de l’OMM, la nouvelle Commission des services de l’OMM (SERCOM) a formé un Groupe d’étude des services urbains intégrés (SG-URB). Il a été chargé par la SERCOM d’étudier comment les services hydrométéorologiques, climatologiques et environnementaux urbains pourraient être fournis de manière plus intégrée. D’autres organes de l’OMM ont élaboré et fourni des documents d’orientation sur les différents aspects de l’environnement urbain (îlots de chaleur, crues en milieu urbain, etc.). Le résumé de ces activités est présenté à l’annexe 1.

**Recommandations générales des participants de l’atelier**

Les actions recommandées qui peuvent conduire à des avantages pour les Membres peuvent être combinées en plusieurs groupes:

* Amélioration des échanges d’informations entre les groupes de l’OMM
* Stratégie commune de participation des utilisateurs, y compris la promotion des produits déjà disponibles au sein de la communauté des utilisateurs
* Amélioration des procédures
* Une participation plus stratégique à des projets pilotes ciblés
* Efforts conjoints entre différents groupes pour l’élaboration de textes normatifs

**1. Échange d’informations**

* Il est nécessaire que les différents groupes travaillant sur l’environnement urbain disposent d’une base de données commune où les informations d’entrée pour la modélisation urbaine, les prévisions et l’évaluation des risques peuvent être consolidées. Les premiers éléments peuvent notamment utiliser les bases de données de recherche créées par la communauté de travail sur les gaz à effet de serre, la Base de données mondiale sur les milieux urbains et les outils de son portail d’accès (WUDAPT), l’inventaire de la pollution. Un tel catalogue recensant les ensembles de données disponibles et leur localisation serait utile pour une cartographie socio-économique et de vulnérabilité complète.
* Il serait également utile que les centres opérationnels de prévision numérique du temps (PNT) (relevant du SMTDP) puissent fournir des produits de PNT à haute résolution (1 km) à employer pour les prévisions axées sur l’impact par les groupes chargés de la réduction des risques de catastrophe (DRR).
* Les ateliers sur les milieux urbains de l’OMM constitueraient un mécanisme propice à l’échange d’informations et peuvent être organisés une fois tous les deux ans. Ils se concentreront sur les dernières avancées en matière d’observations urbaines, de services de modélisation et de recherche.

**2. Participation des utilisateurs**

* Les utilisateurs et les parties prenantes doivent être informés des travaux et des produits de données de l’OMM dans le domaine urbain et s’engager davantage dans les travaux des groupes de l’OMM. Leurs besoins et leurs retours doivent être évalués de façon active.
* Une cartographie complète est nécessaire pour identifier les besoins en matière de services urbains qui peuvent être satisfaits par les capacités existantes (par exemple, celles fournies par le SMTDP) pour plusieurs zones urbaines qui ne disposent pas actuellement de tels services. L’amélioration de ces capacités peut se faire en étroite consultation avec l’utilisateur, en tenant compte de ses commentaires.
* Il a été recommandé que l’évaluation de la valeur socio-économique soit prise en compte dans la mesure du possible et utilisée comme moteur du développement des systèmes. Le SG-URB travaille à l’élaboration de la méthodologie qui peut potentiellement être utilisée.
* Des formations régulières pour les utilisateurs et les parties prenantes sur les capacités disponibles permettraient d’améliorer l’utilisation des produits de l’OMM et de s’assurer que les développements se font en fonction des besoins exprimés.

**3. Processus de travail**

* La création d’un groupe de correspondants au sein du Secrétariat et d’un groupe correspondant parmi les groupes de l’OMM liés à l’urbanisme pourrait s’avérer utile.
* Les groupes orientés vers les services sont encouragés à convertir les besoins des utilisateurs en besoins techniques pour le système. Ces besoins doivent être définis par rapport à des services spécifiques avec une description claire de ce que le service veut atteindre, avec un public cible, un objectif et un niveau de service clairement définis. Les groupes chargés des services devraient travailler en étroite collaboration pour généraliser ces besoins avant de les transmettre aux différentes infrastructures.
* Il est recommandé de faire évoluer le processus d’étude continue des besoins afin de pouvoir fournir à l’avenir des orientations pour des systèmes d’observation urbains optimisés et intégrés. Il serait avantageux que les groupes de recherche travaillent davantage de pair pour traiter les aspects les plus critiques de la recherche sur les milieux urbains qui conduisent à des avantages rapides pour l’exploitation.
* Il serait également utile que le secteur de la recherche mette en place un processus d’évaluation régulière de l’état de préparation opérationnelle des capacités de modélisation de la recherche et qu’il conseille le SMTDP à ce sujet.

**4. Projets pilotes**

* Il est nécessaire de disposer d’un catalogue commun de projets pilotes et de démonstration entre les différents groupes et de promouvoir la participation croisée.
* L’OMM devrait étudier les projets pilotes en cours soutenus par d’autres organisations (par exemple, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l’environnement, le Conseil international pour les initiatives écologiques locales) et envisager de s’engager activement.
* Les commissions techniques et le Conseil de recherche doivent travailler avec les conseils régionaux afin de sélectionner des villes appropriées et mettre en œuvre des projets pilotes conjoints pour tester de nouvelles technologies (instruments, méthodes, modèles de PNT sub-kilométriques, produits, en particulier à l’appui de la prévision/l’alerte d’aléas multiples en milieu urbain).

**5. Textes normatifs**

* Élaborer des normes, des protocoles et des recommandations de mesure communs pour les instruments d’observation nouveaux/non conventionnels en s’appuyant sur les travaux déjà entrepris (y compris les capteurs à faible coût et la science citoyenne) et en impliquant tous les groupes urbains. Cela comprendrait une méthodologie pour obtenir, analyser et partager des types de données structurées comme non structurées.
* Établir des centres d’expérimentation et une évaluation comparative pour les modèles à haute résolution (par exemple, par le biais du consortium sur les jumeaux numériques).
* Évaluer les documents d’orientation élaborés par différents groupes afin d’établir leur cohérence interne, établir un catalogue de ces documents d’orientation et mettre en place une formation des utilisateurs à partir de ceux-ci.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_